

## Requins, raies et autres chimères en marche vers le patrimoine

Marie-Christine CORMIER-SALEM

Géographe, IRD Paris

11

Que les oiseaux et autres espèces phares du littoral, tels les tortues, lamantins et dauphins, occupent une place privilégiée dans notre bestiaire remarquable et bénéficient de mesures de protection, n'est pas pour nous surprendre. Plus étonnante sans doute, du moins à nos yeux d'Occidentaux non avertis, est l'entrée dans ce panthéon d'espèces moins aimables tels les requins, superprédateurs, ou encore derniers dinosaures de la mer (Cury et Cayré, 2001). L'intérêt de mener de nouvelles recherches sur les poissons et, en particulier, les requins s'est imposé du fait des enjeux actuels autour de leur devenir qui débordent largement la sphère économique. Il ne s'agit plus seulement de les considérer comme des ressources à gérer rationnellement (ressources exploitées c'est-à-dire capturées, transformées, commercialisées et consommées) mais comme un patrimoine à conserver (Cormier-Salem, 2002).

Cette étude, largement prospective, s'appuie sur des travaux réalisés dans les années 1980 sur la pêche artisanale et la filière des produits aquatiques (de la capture au panier de la ménagère) en Afrique de l'Ouest, qui avait conduit à mettre en évidence des stratégies d'exploitation et de valorisation par des communautés de pêcheurs remarquablement innovantes (Cormier-Salem, 1992, 1995 et 1998). Cette ré-investigation des requins sous un autre angle vise ainsi à s'interroger sur l'évolution de leurs usages et statuts (ou valorisations et valeurs) et à comprendre les dynamiques et conflits dont ils sont l'objet. Elle se nourrit d'abord du foisonnement d'informations communiquées par les institutions à l'origine de la patrimonialisation de cette espèce, essentiellement l'UICN <sup>1</sup>, la FAO <sup>2</sup>, WWF; ces documents transmis par internet sont tout autant des communiqués de presse que des comptes rendus de séminaires, des notes scientifiques et des plans d'action <sup>3</sup>. Ces sources écrites sont complétées par des enquêtes réalisées au Sénégal au cours de trois missions de terrain (en juillet 2000, avril 2001 et février 2002), qui ont permis de réactualiser nos données sur la capture et la valorisation de cette espèce et de réaliser des entretiens auprès de divers acteurs (pêcheurs, agents du service des pêches, experts des ONG, etc.). Pour mieux mesurer la spécificité des processus en cours dans la sous-région ouest-africaine, qui s'étend de la Mauritanie à la République de Guinée, une approche comparative est initiée (et sera poursuivie), fondée sur une recherche bibliographique et des enquêtes de terrain, notamment en RCI (mission de novembre 2001) et à Madagascar (missions d'avril 2002 et d'avril 2003), où une thèse fait suite à un mémoire de DEA sur les espèces marines emblématiques chez les pêcheurs vezo (Pascal, 2003).

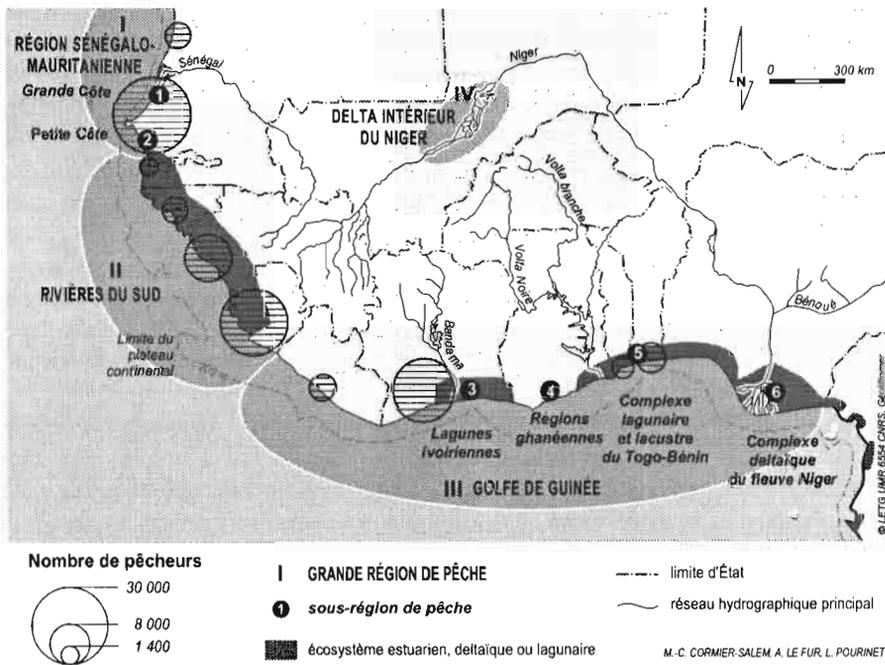
La proximité de collègues basés au Muséum national d'histoire naturelle qui, de longue date, se passionnent pour les requins, a grandement facilité nos recherches bibliographiques et encouragé une approche que l'on peut qualifier d'ethnozoologique. Espèce clé de voûte pour les écologues (Séret, 2001), monstre marin d'origine divine pour certaines sociétés marines (voire déesse à l'origine des espaces et sociétés insulaires en Océanie, Bataille-Benguigui, 1994 et 2003), espèce crainte, menaçante, avant que d'être menacée, aux yeux de la plupart des Occidentaux <sup>4</sup>: une telle diversité de perceptions invite à de plus amples investigations.

141

En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, mis à part les travaux précurseurs de Conti (1949), Monod (1944), Cadenat (1950) et Cadenat et Blache (1981), puis ceux de Séret, il faut souligner le peu d'intérêt suscité par les requins et le caractère récent (et encore fragmentaire) des études et des actions en termes de conservation et gestion de cette espèce. Ce constat n'a rien d'étonnant puisque, jusqu'à la fin des années 1970, l'exploitation en est des plus limitées. En revanche, à partir des années 1980-1990, on assiste au développement spectaculaire de la pêche de requin et à la mise en place de la filière spécialisée des ailerons à destination du marché asiatique. Les ailerons de requin (ou de raie) constituent l'élément de base d'une soupe très prisée, à valeur aphrodisiaque. Cette exploitation ciblée des requins appelée *fining* (du terme anglais *fin*, aileron) atteint une telle intensité que la population risque de s'effondrer. Sous l'impulsion de biologistes, plusieurs organismes, dont l'UICN, WWF et FAO, décident de mettre en place un groupe de travail et d'établir des plans d'action pour conserver les requins (Niamadio *et al.*, 1999). De nos jours, ils ne sont pas encore inscrits sur les listes de la CEMES ou de la CITES, mais des processus de patrimonialisation sont en cours 5.

Les requins, poissons cartilagineux ou chondrichthyens de différentes espèces, sont emblématiques de l'évolution des perceptions, usages et statuts du littoral et de ses ressources. Leur étude conduit à s'interroger sur les changements récents dans l'exploitation des ressources halieutiques et les risques de surpêche compte tenu notamment de la mondialisation des échanges, sur la légitimité écologique et l'acceptabilité sociale et économique des instruments de réglementation et, enfin, sur le rôle et statut des savoirs naturalistes locaux et l'émergence de nouveaux territoires de la conservation, au-delà des aires protégées.

Figure 1 - Principales régions de pêche et répartition des pêcheurs en Afrique de l'Ouest



Si les chimères, comme les raies, sont assimilées aux requins, ce terme est utilisé également au sens figuré pour caractériser les processus de construction du vivant en objet patrimonial et souligner leurs fondements politiques et idéologiques. De fait, bien souvent, ces processus ne sont fondés sur aucune donnée scientifique fiable, mais davantage sur des mythes, voire des fantasmes <sup>6</sup>, donnant lieu à des débats passionnels qui dépassent les scientifiques, induisant de nouveaux conflits et dysfonctionnements, sans pour autant résoudre les anciens. Avant d'analyser les processus de patrimonialisation du requin et leurs implications, il semble opportun de présenter brièvement le contexte pour comprendre les enjeux du débat, puis d'identifier les acteurs, « exogènes » et « endogènes », les premiers qui ont initié cette marche vers le patrimoine, imposant leurs cadres de référence, animant les négociations, les seconds, autochtones et allochtones, résidents comme migrants, dont les pratiques, logiques et stratégies sont loin d'être uniformes.

## Un littoral sous pression

### *Diversité des ressources et des usages*

Les conditions d'exploitation des ressources littorales et marines de l'Atlantique Est sont caractérisées par leur diversité et leur variabilité dans l'espace et le temps. Il ne s'agit ici que d'en rappeler les grandes lignes pour mieux appréhender la complexité des politiques de gestion (Cormier-Salem, 1998). Aux plages de sable fin du littoral sénégalomauritanien, succèdent les littoraux à mangrove des Rivières du Sud, du delta du Saloum à la Sierra Leone, puis les lagunes et estuaires du golfe de Guinée (fig. 1). L'upwelling (remontée d'eaux froides profondes liée aux alizés) est un phénomène majeur d'enrichissement des eaux; les ressources halieutiques sont abondantes, diversifiées et marquées par un phénomène saisonnier. La largeur du plateau continental est également un élément déterminant de l'importance de la pêche.

Outre des conditions bio-écologiques variées, il faut souligner les usages multiples et croissants du littoral et de ses ressources. Près de 60 % de la population des pays de la sous-région (CSRP) vivent à proximité de la zone côtière et cette pression s'accroît du fait de la croissance démographique et des flux migratoires le long des littoraux et surtout en provenance des régions de l'intérieur. La crise des systèmes anciens agropastoraux, l'amélioration des communications, l'urbanisation (les grandes métropoles sont littorales), la diversification des activités littorales et leur forte attractivité sur les populations de l'intérieur dans un contexte de dégradation climatique se traduisent par une pression croissante sur l'espace littoral. Ainsi, au Sénégal, le front d'urbanisation de l'agglomération de Dakar-Pikine-Rufisque ne cesse de s'étendre. De la presqu'île du Cap-Vert à l'embouchure du Saloum, l'occupation de la Petite Côte fait l'objet d'une compétition sévère entre développement urbain, tourisme, pêche et transformation du poisson, alors que le linéaire côtier subit une très forte érosion. Quand les grands complexes balnéaires, résidences secondaires, paillotes et autres bâtiments mitent l'espace rural, les pêcheurs ne peuvent plus hisser leur pirogue et débarquer leurs captures sur la plage, et les aires de transformation du poisson sont déplacées à l'intérieur des terres, parfois à plusieurs kilomètres des débarcadères, comme c'est le cas à Joal.

L'augmentation spectaculaire du nombre des pêcheurs et l'accroissement de l'effort de pêche sont le fait de la pêche industrielle comme de la pêche artisanale. À partir des années 1950, le boom de la pêche industrielle conduit à un véritable « pillage » des mers tropicales par des bâtiments de pêche (chalutiers, palangriers) d'origine européenne ou

asiatique : dans les eaux ouest-africaines, se croisent bateaux français, espagnols, russes, japonais, etc. et ce ne sont certes pas les accords récents de la PCP qui vont réduire cette pression sur les ressources halieutiques de l'Atlantique Est!

Néanmoins il faut souligner le dynamisme de la pêche artisanale et son importance économique, sociale et alimentaire. Les prises ont décuplé entre 1950 et 1995. Le Nigeria, le Cameroun, le Ghana, le Sénégal et la Mauritanie comptent parmi les grands pays producteurs (fig. 1). Ainsi, dans la région sénégal-mauritanienne, la pêche est une des principales sources de devises. La valeur économique de la production annuelle est estimée à 500 millions d'euros. Plus de 600 000 personnes dépendent directement ou indirectement des activités halieutiques. Le poisson fournit l'essentiel des protéines animales sous forme fraîche (le long des côtes) mais aussi transformée qu'il s'agisse du salé et du salé-séché (plutôt vers les pays sahéliens) ou du fumé (plutôt vers les pays forestiers). Le dynamisme de la pêche artisanale, d'autant plus manifeste que les autres activités du secteur primaire connaissent des difficultés, est lié à de nombreuses innovations techniques<sup>7</sup> et l'arrivée massive de migrants. Les flux de produits et d'hommes se sont ainsi étendus, diversifiés et intensifiés. --

### *Le monde composite des acteurs locaux*

La diversité et la mobilité des acteurs présents le long du littoral ouest-africain soulignent à quel point les notions de communautés « indigènes », « autochtones », « traditionnelles » sont peu pertinentes. Que dire de la notion d'ethnie, au cœur de nombreux débats, considérée par certains comme un héritage colonial, fixiste et passéiste (Amselle et Mbokolo, 1985 ; Lenclud, 1987 ; Chrétien et Prunier, 1989)! Dès lors, comment qualifier ces réalités socioculturelles ou socioprofessionnelles mouvantes du fait des nombreuses migrations, recompositions, conversions, mais qui, néanmoins, partagent la même histoire, le même territoire, la même culture, langue, les mêmes savoirs et pratiques, en bref, le même patrimoine?

L'expression « communautés locales » est celle retenue dans la Convention sur la Diversité Biologique, car jugée plus neutre (Cormier-Salem et Roussel, 2002). Dans le contexte du littoral ouest-africain, il est particulièrement délicat de donner un contenu à cette notion. Il en va pourtant de la légitimité de ces mêmes communautés à contrôler les ressources de leurs territoires, à gérer les espèces et espaces considérés comme des patrimoines naturels et à en être les bénéficiaires (exclusifs ou prioritaires), légitimité clairement reconnue dans l'article 8 alinéa J de cette même Convention<sup>8</sup>. Les enjeux sont fondamentaux, et on y reviendra plus loin : les Aires marines protégées (AMP) sont censées être mises en place au bénéfice exclusif des populations « résidentes » mais nombreux résidents n'ont aucun savoir lié à l'environnement marin, « tournent » même le dos à la mer (Pélissier, 1990)!... alors que ceux qui vivent de la mer, les pêcheurs les plus anciens, les plus impliqués, et de longue date, dans la pêche sont des migrants et se voient donc exclus de ces Aires.

De fait, les acteurs locaux sont très divers : hommes et femmes, autochtones et allochtones, résidents et migrants, agriculteurs, pêcheurs, cueilleurs, bûcherons, commerçants, etc. Le monde des seuls pêcheurs est fort composite. La distinction est plus ou moins établie entre pêcheurs industriels et artisans... quoi qu'il existe des formes d'embarcations mixtes, tels les cordiers et que de nombreux échanges soient établis entre pêche artisanale

et pêche industrielle: bien souvent les captures accessoires des chalutiers sont débarquées par les pêcheurs artisans et écoulées fraîches ou transformées sur les marchés de l'intérieur selon les filières « traditionnelles ». Réciproquement, les usines de congélation ou de farine de poisson des grands ports de Nouakchott, Dakar, Conakry ou encore Abidjan, sont largement approvisionnées par les pêcheurs artisans.

La pêche artisanale recouvre plus ou moins la notion de petite pêche côtière, à courte distance, à petite échelle, traduction de *small-scale fishery*. Cette expression comporte une connotation péjorative et ne reflète guère la diversité de la pêche piroguière: à côté des pirogues monoxyles de 2-3 m, mues à la rame ou à la voile, avec un équipage de une ou deux personnes (photo 1), existent des pirogues motorisées, dotées de glacières, d'une longueur de plus de 10 m, voire 20 m. Leur équipage peut comprendre une dizaine d'hommes dans le cas des pirogues niominka (photo 2), davantage dans le cas des pirogues fanti du Ghana (photo 3, voir cahier couleur hors-texte planche I). Ainsi, la pêche dite artisanale n'a cessé de se moderniser, devenant de plus en plus performante.

Au sein des communautés de « pêcheurs artisans », il faut encore distinguer les marins pêcheurs des paysans-pêcheurs, qui n'ont ni les mêmes techniques, savoirs et savoir-faire, ni la même perception du littoral, de la mer, de la faune. Les premiers se relèvent principalement parmi les communautés guet-ndariennes, lebu, serer et niominka du Sénégal, les Krou de Sierra Leone, les Ga, Ewe et Fanti du Ghana. Ce sont de véritables professionnels de la mer, se consacrant à la pêche à temps plein, effectuant des migrations sur de longues distances. De nos jours, à côté des communautés « traditionnelles » de marins pêcheurs migrants, il faut souligner les nombreuses conversions, professionnalisations et spécialisations dans les activités maritimes, qui sont le fait de jeunes, parfois issus de communautés littorales (de marins pêcheurs, pêcheurs estuariens et paysans-pêcheurs) mais également de communautés « terrestres » (d'agriculteurs, voire d'éleveurs<sup>9</sup>).

Cette extrême diversité des communautés de pêcheurs artisans conduit à poser la question de la prise en compte, dans les politiques de gestion du littoral, des communautés locales, de l'évolution de leurs pratiques et savoirs et de l'émergence de nouveaux acteurs. Après avoir analysé les tendances dominantes des politiques publiques, nous nous interrogerons sur les risques de conflits entre acteurs et de hiatus entre enjeux internationaux et dynamiques locales.

## La marche vers le patrimoine

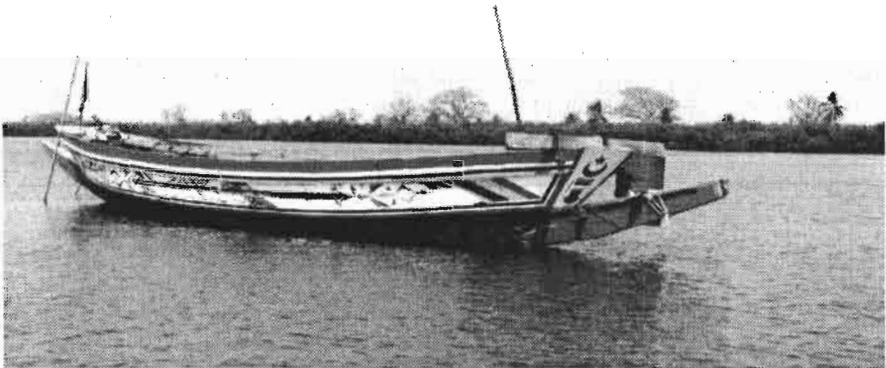
### *De la gestion rationnelle des ressources halieutiques à la conservation du patrimoine littoral*

Quand, dans les années 1970-1980, le dynamisme de la pêche artisanale témoignait de la capacité des communautés locales à s'adapter aux changements et à innover et que l'augmentation de l'effort de pêche était un indicateur de développement, à partir des années 1990, les signes d'essoufflement du secteur se multiplient; des indices, sinon de crise, du moins de dégradation du « capital halieutique » se manifestent. La pression accrue sur les ressources halieutiques est incontestable: les captures stagnent. Sur les marchés africains, certains poissons sont plus rares et plus chers. Le *cee bu jen* (riz au poisson), plat sénégalais de base des populations littorales, comprend de plus en plus rarement du mérou. Cet « appauvrissement » est également une conséquence de la dévaluation du franc CFA et de l'exportation vers les marchés européens des espèces à haute



Photo 1 - Pirogue du Rio  
Bixaque

Photo 2 - Pirogue niominka du Saloum



*Clichés Marie-Christine CORMIER-SALEM*

valeur marchande. Autres signes d'inquiétude, les conflits entre pêcheurs sont de plus en plus nombreux. Face à ce nouveau contexte de pressions sur le littoral, conflits et dégradations, compte tenu de la vulnérabilité des ressources halieutiques et du manque d'efficacité des approches classiques de gestion, en raison par ailleurs de l'incertitude qui prévaut dans le domaine halieutique (ressource imprévisible, mobile, fluide), de nouvelles approches sont élaborées, basées sur le principe de précaution et la mise en patrimoine des espèces et des espaces (Cormier-Salem et Roussel, 2000). Le littoral n'est plus considéré comme un support de ressources à exploiter mais davantage comme un patrimoine à préserver pour les générations futures (Cormier-Salem, 2002 et 2003).

Cette approche n'est pas vraiment nouvelle, dans la mesure où de semblables discours sur la rareté des ressources halieutiques et la surpêche sont relevés dans les archives de l'AOF, récurrents sous la plume des administrateurs et agents coloniaux entre 1900 et 1950 (Pavé et Charles-Dominique, 1999). Sur quoi sont fondés de tels discours? Le pillage des mers est-il une réalité ou un mythe? Il nous importe moins de répondre à cette question, qui dépasse notre compétence et le cadre de cette contribution, que de souligner les divergences de perception entre acteurs (scientifiques, décideurs, gestionnaires et usagers) et surtout l'utilisation idéologique de tels discours. En simplifiant, ces discours sont conformes à la théorie de la tragédie des *commons* de Hardin, à savoir que les pêcheurs sont fondamentalement des prédateurs, mus par une logique de profit individuel. La libre concurrence ou le libre accès aux ressources conduit à la course à l'équipement, au surendettement, à la surexploitation et à la dilapidation de la rente. Aussi, pour prévenir la crise et limiter cette pression, sont mis en place différents instruments de régulation qui agissent sur la production ou la filière (Boncœur et Troadec, 2004). Il en résulte un contrôle progressif de l'État, ou encore une étatisation ou une privatisation des ressources naturelles, au détriment des communautés locales. Cette logique de restriction, voire interdiction, des prélèvements, marginalisation des usagers, méconnaissance de leurs règles et institutions « traditionnelles », (notamment de régulation d'accès à des ressources gérées et appropriées par la communauté <sup>10</sup>) est parfaitement explicitée dans le titre de cette publication *Unequal commoners and uncommon equity* (Netting, 1992), qui fait écho au fameux article de Hardin (1968).

### *De la protection des oiseaux limicoles à la conservation des requins*

L'inscription d'espaces (aires protégées) ou d'espèces (liste rouge) comme patrimoine est considérée comme un outil privilégié de protection de la biodiversité. Ce processus est le plus souvent initié par des scientifiques, relayé par des ONG aux actions parfois fort médiatisées comme celles de Greenpeace et WWF, élaboré dans des arènes de négociation internationales <sup>11</sup>, puis mis en œuvre à une échelle nationale.

En ce qui concerne les littoraux ouest-africains, les zones humides littorales, aires refuges pour de nombreux oiseaux migrateurs, sont les premières à faire l'objet de classement (dès 1976), reconnues comme site Ramsar, puis comme Réserve de Biosphère de l'UNESCO (delta du Saloum) ou Parc national (langue de Barbarie/delta du Djoudj, îles de la Madeleine, banc d'Arguin). Les objectifs de cette phase initiale sont strictement écologiques, voire ornithologiques. Depuis, la protection d'espèces « emblématiques » (de notre bestiaire remarquable ou encore de notre panthéon occidental) a cédé la place à la conservation des habitats menacés et des espèces qui jouent un rôle spécifique dans

la région : au côté des lamantins, dauphins, baleines et tortues, des plans d'actions spécifiques sont élaborés pour les muets et les raies-requins. L'approche est davantage écosystémique et écorégionale, échelle jugée la plus pertinente pour gérer les espèces migratrices, mais aussi les hommes <sup>12</sup>. Enfin, compte tenu de l'importance des populations littorales et du poids des activités halieutiques, les dimensions économiques et sociales ne sont pas oubliées. Aussi, l'atelier organisé à Nouakchott en février 2002 est-il intitulé : « Les AMP en Afrique de l'Ouest : comment accroître leur contribution au bénéfice de la pêche et de la biodiversité ? » Les liens entre conservation et développement sont reconnus comme une des priorités stratégiques des AMP dans les six pays de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR) qui comprend la Mauritanie, Le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la République de Guinée et le Cap-Vert.

### *Le requin, une espèce « patrimoniale »*

Si les sciences sociales ont bien du mal à donner un contenu à la notion de « local », il n'est pas plus aisé pour les naturalistes de s'entendre sur le caractère patrimonial d'une espèce – rare, endémique, remarquable, emblématique, clé de voûte, etc. (Delavigne, 2000). En ce qui concerne les requins, à côté de critères écologiques certains, il faut souligner l'importance des valeurs esthétiques et émotionnelles dans l'accession de cet animal au rang d'espèce patrimoniale (Compagno, 1984 ; Stevens, 1989 ; Deynat, 1999 ; Séret, 2001 ; Ducrocq, 2001). Les experts scientifiques mettent en avant leur statut de superprédateurs ou encore d'espèces « clé de voûte », se situant en bout (ou en haut) de la chaîne trophique. Leur disparition risque d'avoir des répercussions comparables à celle des dinosaures il y a des millénaires (Cury, 2003). Des études suggèrent qu'en 15 ans, les océans auraient perdu de 50 à 90 % de leurs poissons prédateurs (morues, églefins, raies, etc.) bouleversant la structure et le fonctionnement du milieu marin, désormais dominé par des espèces de petite taille et à courte durée de vie très sensibles aux modifications de l'environnement. Une bonne illustration en est fournie dans la région sénégal-mauritanienne par l'explosion de la pêcherie de poulpes depuis les années 1980.

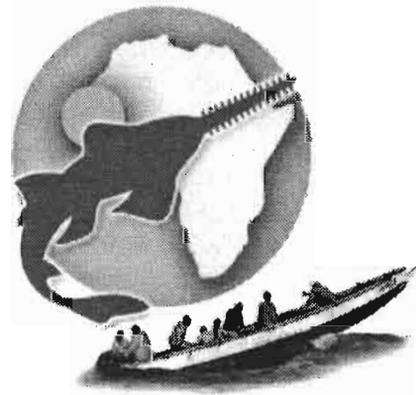
Le caractère remarquable des requins tient également à leur ancienneté (plus de 450 millions d'années), variété (plus de 400 espèces avec des tailles allant de 15 cm à 15 m, présentes de la surface aux abysses), adaptabilité (formes adaptées à l'habitat, hydrodynamisme), puissance (nageoire, mâchoire...), rapidité (plus de 80 km/h en pointe pour le requin mako *I. oxyrincaus*), performance (organes sensoriels très développés) et, enfin, leur beauté : ce sont des prédateurs gracieux et efficaces, au corps fuselé (Grevelinghe *et al.*, 1999). Mais ce sont aussi des espèces très vulnérables à la pêche : leur biologie se caractérise par des vies longues, des maturités très tardives, une reproduction vivipare chez presque toutes les espèces, avec des gestations très longues et une fécondité réduite. Le rythme de renouvellement est si lent que les stocks risquent de s'effondrer, s'ils sont exploités de façon intensive. Les requins sont donc une « force fragile » pour reprendre l'expression de Séret (2001).

Dans la sous-région ouest-africaine, plus de cinquante différentes espèces de requins et plus de trente espèces de raies et assimilés <sup>13</sup> sont relevées (Cadenat *et al.*, 1981 ; Bellemans *et al.*, 1988). Avec le développement d'un système de pêche ciblée, le *fining*, certaines espèces auraient disparu comme les poissons-scies (*Pristis pristis*), d'autres se seraient raréfiées. Aux risques de dégradation de la biodiversité marine dans son ensemble,

s'ajoutent les risques socio-économiques inhérents à toute surexploitation, à savoir : la baisse des rendements, le suréquipement, l'endettement, le raccourcissement de la filière, la compétition entre marins-pêcheurs et la marginalisation de certains acteurs locaux (Ducrocq et Oury, 2000; Anane, 2001). C'est dans ce contexte qu'un plan sous-régional d'action pour la gestion et la conservation des populations de requins, coordonné par la CSRP, a été élaboré, à l'occasion d'un atelier organisé à Saint-Louis du Sénégal du 26 au 28 avril 2000 (CSRP, 2001). Ce plan s'appuie à la fois sur des mesures de réglementation pour protéger les zones et les périodes de reproduction et réduire l'effort de pêche et sur la sensibilisation de tous les acteurs. Il compte parmi les actions prioritaires du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine (PRCM) soutenu par l'UICN (l'Union Mondiale pour la Nature), WWF (Fonds Mondial pour la Nature), Wetlands International et FIBA (Fondation Internationale du Banc d'Arguin).

Le logo du PRCM (fig. 2) témoigne à la fois du souci de concilier environnement et pêche (à remarquer la pirogue avec un équipage de plusieurs hommes) et l'importance socio-culturelle du poisson-scie (qui est également présent sur les pièces de monnaie du FCFA). L'application de ces mesures aux échelles tant internationales, nationales que locales, pose de nombreux problèmes. Outre la question de l'efficacité bio-écologique des instruments de réglementation, il convient de s'interroger sur leur acceptabilité économique et sociale. Deux points nous semblent particulièrement sujets à débat, d'une part la faible valorisation « traditionnelle » du requin, d'autre part la main mise sur les territoires côtiers et le patrimoine maritime par les communautés riveraines des Aires Protégées.

Figure 2 - Logo du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine (PRCM)



### Des savoirs délocalisés... et diversifiés

Face à cette mise en patrimoine des requins, on est en droit de s'interroger sur les pratiques et savoirs locaux concernant ces espèces et les effets des processus de conservation, largement exogènes et descendants (ou « top-down »), sur les communautés littorales. Notre hypothèse est que les raies et requins n'ont pas un statut à part, ne sont pas valorisés par rapport à d'autres espèces animales ou, plus exactement, que leur statut – social, culturel, économique – est très varié selon les communautés, selon le contexte et a considérablement changé dans les quarante dernières années. Nous nous interrogerons sur les savoirs anciens, puis les nouveaux, essentiellement liés au *fining*.

### *Le savoir n'est pas détenu par ceux que l'on croit*

Le requin se prête à des usages anciens et a des valeurs multiples chez les communautés qui, de nos jours, soit ne sont plus pêcheurs, soit ne sont pas d'authentiques

11

pêcheurs. Il en est ainsi des Bijagos, anciens pirates, navigateurs, écumeurs de mer, mais qui désormais ne pêchent plus (Henry, 1989). Et pourtant, dans la sous-région, ce sont sans doute ceux pour qui les requins sont une espèce emblématique, comme en témoignent les somptueuses proues des pirogues bijagos à l'effigie de cet animal, les danses rituelles avec les masques dominés par les rostres de requins (ou plutôt de poissons-scies) ou encore les rites d'initiation des jeunes garçons qui, pour passer à l'âge adulte, doivent capturer un requin et présenter son foie aux aînés. Ce rite est très similaire à celui pratiqué chez les populations masai du Kenya, que l'écrivain J. Kessel a contribué à magnifier : le morane ne devient homme et ne peut prendre femme que s'il a tué un lion avec un couteau et un javelot. Pour cette chasse, il se pare d'une chevelure semblable à la crinière du lion. Ce parallélisme entre le lion et le requin se relève également chez certaines communautés littorales : en wolof (Sénégal), le nom générique pour le requin est *gainde gej*, c'est-à-dire littéralement le « lion de la mer ». À l'égal du lion, qui doit à sa puissance, sa force et sa majesté, d'être le roi de la jungle, le requin, monstre marin, est le roi des poissons, ou plus précisément le roi de la faune marine. On ne le pêche pas, mais on le chasse comme tous les grands prédateurs. Le prélèvement du foie n'est pas surprenant car, avec le cœur, il s'agit de la partie du corps la plus valorisée <sup>14</sup>.

La chair de requin est un mets recherché chez les lagunaires et estuariens, qui ne sont pas considérés comme de vrais pêcheurs, qu'ils s'agissent des paysans-pêcheurs diola de Casamance ou des pêcheurs lagunaires aïzi de Côte d'Ivoire. Dans le panthéon animiste des Diola de Casamance, les animaux marins sont largement représentés. Les requins, aux côtés des lamantins, dauphins et caïmans, ont bien souvent le statut d'animaux totémiques. Les mythes d'origine de certains clans, par exemple à Kabrousse, font clairement référence à la mer et à un monstre marin, cousin du requin. Outre sa valeur symbolique et culturelle, il faut également souligner son importance alimentaire et utilitaire. Les enquêtes menées en Casamance dans les années 1980 (Cormier-Salem, 1992) montraient que les prises accidentelles de requins étaient « traditionnellement » remarquablement valorisées : aussi bien la chair (consommée fumée, en sauce, avec du riz) que la graisse (transformée en huile, savon, cosmétique et produit pharmaceutique <sup>15</sup>, etc.), la peau (écaillée et tannée comme le cuir), les dents et les os (divers outils, tels hameçons, bijoux, armes) étaient utilisées. À l'égal du cochon dans le patrimoine culinaire de certaines régions françaises, on pourrait dire que dans le requin « tout est bon ».

Quand la chair de requin fumée ou salée-séchée constitue pour certaines populations forestières et sahéliennes une source de protéines essentielle, chez certaines communautés littorales, il s'agit d'un mets recherché et, même localement, à forte charge identitaire comme chez les Aïzi des lagunes ivoiriennes (Verdeaux, 1981).

En revanche, chez la plupart des communautés de marins pêcheurs, celles censées détenir le savoir sur la mer, qu'ils s'agissent des Guet-Ndariens, Wolof, Lebu, Serer, le requin n'est pas une capture recherchée car sa chair rouge et sanguinolente est faiblement valorisée; jamais consommée fraîche, elle est salée-séchée ou plus souvent fumée pour être écoulée sur les marchés de l'intérieur auprès de populations qui ne disposent guère d'approvisionnement en poisson frais. Cet interdit alimentaire touche également le thon. Des recherches plus approfondies permettraient sans doute de mieux mettre en évidence les fondements de cet interdit et d'explorer l'hypothèse de M.C. Bataille-Benguigui (2003) sur la proximité entre les êtres vivants – animaux et humains – à sang chaud et rouge et les liens avec les menstrues féminines.

Pourtant, certains marins-pêcheurs migrants considèrent les requins comme une espèce-cible et, dès les années 1950-1960, se sont spécialisés dans sa capture et la filière du salé-séché pour ce qui concerne les « Ghanéens », le fumé pour ce qui concerne les Krou. Ainsi, des campements importants de professionnels du requin sont relevés dès les années 1960 en RCI sur la côte ouest (San Pedro, Sassandra, etc.) (Delaunay, 1992 et enquêtes Cormier-Salem, 2001) et autour de la lagune Ebrié : il s'agit surtout de Nzima, Ahuna et Fanti sur la rive sud de la lagune Ebrié entre Tiémé et Jacquville (Verdeaux, 1994). Depuis 1961, un groupe de 32 pêcheurs ghanéens s'est installé à Brufut en Gambie (Ducrocq et Oury, 2000). Pendant près de dix ans, ils ont pêché et fumé des ethmaloses (*Ethmalosa fimbriata*) approvisionnant le marché guinéen en *bonga* (ethmalose fumée). Dans les années 1970, ils se sont convertis à la pêche du requin et modifié leurs techniques, adoptant de grandes pirogues, des filets encore plus grands (de 1 800 m de long). L'arrivée de nouveaux ressortissants ghanéens a fait passer leur population en Gambie à plus de 2 000 Ghanéens, dont 600 résident à Brufut dans un quartier appelé *Ghana Town*. En 2000, 30 grandes pirogues sont recensées à Brufut.

Au total, il faut reconnaître que le requin a longtemps eu une faible valorisation économique en Afrique de l'Ouest mais, en revanche, une importance nutritionnelle certaine pour les populations de l'arrière-pays, et surtout une importance sociale et culturelle, bien reconnue chez certaines communautés (comme les Bijagos, ou encore les Diola), moins bien connue chez d'autres communautés littorales. Par ailleurs, chez les Niominka du delta du Saloum comme chez les Serer et Wolof de la Petite Côte au Sénégal, d'après les premières enquêtes conduites auprès des pêcheurs qui détiennent le savoir (*borom xam xam* en wolof), le requin a un statut privilégié... comme tous les « monstres marins » ! Autrement dit, si la « tradition » reconnaît bien diverses catégories au sein des créatures marines, distinguant notamment des poissons porte-bonheur ou porte-malheur, il faut souligner la pauvreté des connaissances spécifiques sur les raies et requins. Les attributs qui leur sont reconnus – taille impressionnante, puissance, vitesse – le sont également pour les carangues, courbines, etc. Il est à remarquer que ne sont mentionnées, comme caractère intrinsèque de ces monstres, ni la méchanceté, ni la férocité, contrairement aux représentations occidentales. Certes, les pêcheurs sont exposés à des risques d'accidents si, d'aventure, le requin se maille dans les filets. Le musée océanographique de Gorée illustre certains dangers de la mer et, en première place, expose des photographies de pêcheurs avec des mains et bras arrachés par des requins. Plusieurs espèces portent en français un nom expressif, marqué d'anthropomorphisme (« scie », « marteau »). Une étude plus poussée de la taxonomie des requins dans les régions concernées serait certainement riche d'enseignements sur les représentations locales. Pourtant, l'interprétation donnée à ces accidents ou aux mauvaises sorties de pêche fait porter la responsabilité sur celui qui a subi le dommage : la « victime » a commis une faute, il a transgressé un interdit, justifiant la manifestation du monstre marin et la nécessaire intercession du « féticheur » dont les formules incantatoires permettront de se réconcilier avec la mer et ses créatures.

Ainsi, d'après les savoirs traditionnels des marins-pêcheurs, le requin n'est ni un prédateur, ni une proie, mais davantage un partenaire social<sup>16</sup>, avec divers statuts protecteur, justicier, voire animal totémique de certains lignages. Le requin n'est devenu une espèce-cible qu'avec le développement du *fining*, qui s'est traduit par de nombreuses mutations, sociales et spatiales, sur les littoraux ouest-africains.

Photo 4 - Des ailerons de requin sur le débarcadère de Mbour, Sénégal

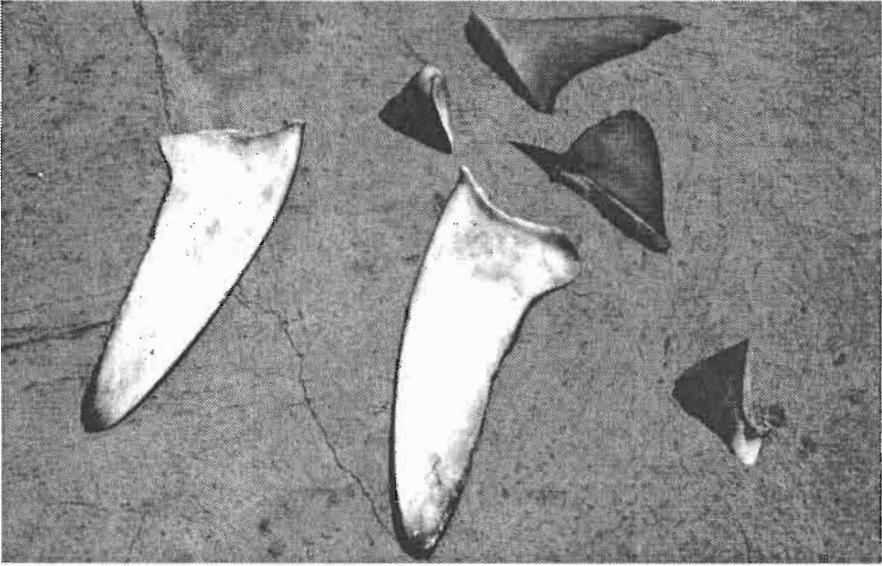
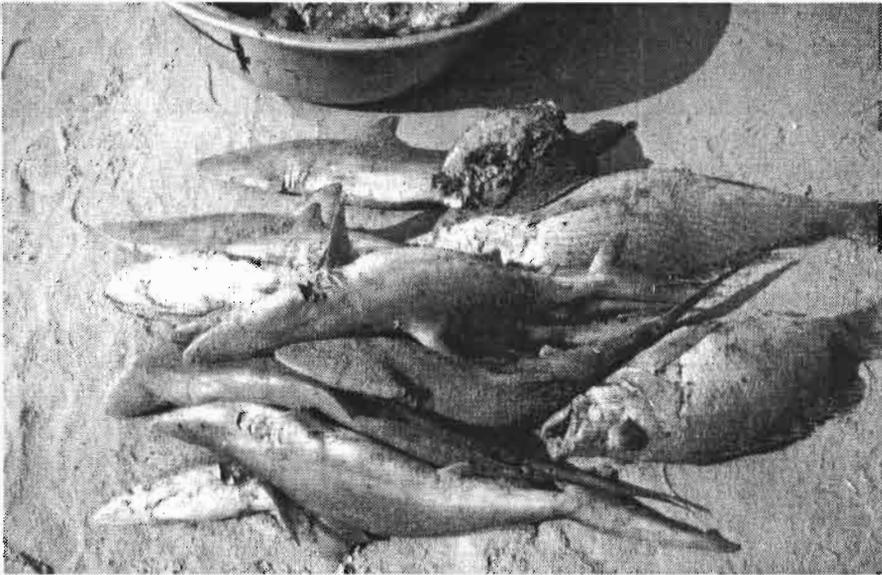


Photo 5 - Des requins aux ailerons coupés, dans le port de San Pedro, Côte d'Ivoire



*Clichés Marie-Christine CORMIER-SALEM*

### *Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux savoirs : le fining*

Le *fining*, système de pêche spécialisé dans la fourniture du marché asiatique en ailerons de raies-requins, a connu une spectaculaire explosion et diffusion dans toutes les communautés littorales à partir des années 1980 (photos 4 et 5). La spécialisation de certains acteurs dans cette filière est d'abord le fait des « anciens » pêcheurs de requins, tels les Ghanéens (Fanti et Ahena) qui, dès les années 1970, contrôlaient la filière de la chair de requins salée-séchée. De nos jours, ils constituent d'importantes communautés de migrants en RCI mais aussi au Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, République de Guinée, jouant un rôle majeur à tous les stades de la filière (pêcheur, transformateur, commerçant). Sur leur modèle, d'autres acteurs, originaires des milieux de marins pêcheurs – guet-ndariens, lebu, serer, niominka – se spécialisent dans le *fining*. Enfin, cette filière attire un nombre croissant d'acteurs originaires des régions de l'intérieur, étrangers au secteur, agriculteurs, éleveurs, qui se convertissent à la pêche mais sont surtout très présents dans l'écoulement et la transformation du requin.

De fait, cette filière est très attractive. Les ailerons de requins prélevés par le pêcheur sont directement vendus aux commerçants en gros, pour être écoulés sur les marchés asiatiques. Banjul pour la sous-région ouest-africaine, Bangkok et Hong-Kong en Asie sont les plaques tournantes de ce commerce très lucratif. Le potage aux ailerons de requin est partie intégrante de tout banquet traditionnel en Chine, du fait de sa valeur nutritive et gustative, mais surtout aphrodisiaque. La recette daterait de la dynastie des T'sing (1644).

Dans le contexte de la dévaluation du FCFA (dans les années 1990) et l'augmentation de la valeur des produits de la mer, surtout de ceux exportés hors zone CFA, les prix des ailerons ont connu des ascensions vertigineuses (Ducrocq et Oury, 2000) et la pêche de requin s'est intensifiée. Les enquêtes conduites en février 2002 sur le littoral sénégalais faisaient état d'un prix moyen au débarcadère du kg d'aileron séché de 30 000 FCFA pour les requins et 40 000 FCFA pour les raies, les ailerons de raie guitare étant les plus valorisés du fait de leur grande taille. D'après Ducrocq (2001), les ailerons de requins secs vendus 50-80 \$/kg par le pêcheur sur le lieu de débarquement sont revendus plus de 200 \$/kg à Hong-Kong. Un bol de soupe d'ailerons de requin coûterait plus de 150 \$ sur les marchés asiatiques (*Economist*, 16/06/2001)!

L'explosion du *fining* s'appuie sur diverses innovations techniques, telles l'adoption de grandes pirogues motorisées de plus de 12-15 m ou encore de filets maillants, fixés sur le fond ou dérivants, dont la taille des mailles dépend de l'espèce ciblée : ainsi pour capturer la raie guitare, il s'agit d'un filet dormant mouillé sur le fond, de plus de 12 m de chute et 800 m de longueur et dont les mailles ont de 100-140 mm de diamètre. Pour les raies et requins de plus petite taille, les pêcheurs utilisent un filet dérivant de fond de 400 à 800 m de long avec des mailles de 60-70 mm. Ces innovations s'accompagnent d'un allongement, en temps et distance, des sorties de pêche et d'une intensification des migrations à longue distance, qui se traduisent par de nouveaux territoires de pêche. Les eaux littorales casamançaise, bissau-guinéenne et guinéenne, jusqu'à présent encore peu exploitées, sont l'objet d'une active compétition. De plus en plus fréquemment, des conflits d'accès aux espaces halieutiques mais aussi aux débarcadères éclatent entre résidents et migrants, nationaux et étrangers (Cormier-Salem, 1995).

Ces innovations techniques s'accompagnent également de recompositions socioculturelles au sein des unités de pêche. Deux principales tendances sont relevées : d'une

Tableau 1 - Principales espèces de raies et requins

Français	Latin	Wolof	Niominka
Requin vrai	<i>Carcharhinus milberti</i> MULLER et HENLE	Gaïnde geï	Samoye
Requin bouledogue, taureau	<i>Carcharhinus leucas / taurus</i> MULLER et HENLE	Sotom	Samoye
Requin tisserand	<i>Carcharhinus brevipinna</i> MULLER et HENLE	Sotom	Samoye
Grand requin marteau à petits yeux	<i>Sphyrna tudes</i> VAL./S. <i>mokarran</i> RUPPELL	Jjarandoye	Holor
Requin marteau halicorne	<i>Sphyrna diplana</i> SPRINGER/S. <i>Lewini</i> CUVIER	Jenge, Jerandoye	Holor
Requin marteau commun	<i>Sphyrna zygaena</i> LINNE	Jenge	Holor
Requin (taureau) bordé	<i>Carcharhinus limbatus</i> MULLER et HENLE	Gaïnde geï, Mane	Niàxuan
Requin tigre	<i>Galeocerdo arcticus</i> FABER	Yanaxor	Ijux
Requin nourrice /dormeur	<i>Ginglymostoma cirratum</i> BONNATERRE	Nelewan, Bur	Ninl/Nndana dan
Requin mako, taupe bleu	<i>Isurus oxyrinchus</i> RAFINESQUE	Gisando	Sidi
Requin des sables	<i>Odontaspis taurus</i> RAFINESQUE	Bukigeï, Ndiawat	Box diurab
Requin renard	<i>Alopias vulpinus</i> BONNATERRE	Clauserji	?
Requin à museau pointu	<i>Rhizoprionodon acutus</i> RÜPPELL	Gaïnde gundaw	Obox mag
Chenille	<i>Echinorhinus cookei</i> GARRICK	Belim laye	?
Aiguillat coq	<i>Squalus blainvillet</i> RISSO	Ngindañe	?
Requin baleine	<i>Rhincodon typus</i> SMITH	Bux	Mbatte mag
Requin chegrin	<i>Centrophorus granulosus</i> BLOCH et SCHNEIDER	Mbiram laye	Mekëx
Ange de mer épineux	<i>Squatina eculeata</i> DUMERIL	Mémëñer	?
Poisson volant	<i>Dactyloparus voltans</i>	Newan	?
Poisson scie à petite bouche	<i>Pristis pectinatus</i> LATHAM	Safone	Miga
Poisson scie à grande bouche	<i>Pristis microdon</i> LATHAM	Sañ, Saña	Añan
Raie aigle ou fausse raie	<i>Myliobatis aquila</i>	Ndiawat	Tubulan
Rhinoptère ou Raie aigle	<i>Ptenomyliæus bovine</i>	Ndiawat	Tumbulan
Fausse raie	<i>Rhinoptera marginata</i> G.St HILAIRE	Bedjen	Sandene
Grand diable de mer	<i>Manta birostris</i> WALBAUM	Bedjen	Sandene
Petit diable de mer, mourines	<i>Mobulata rochebrunei</i> VAILLANT	Mabaug	Ilufe mag
Raie mante/raie électrique	<i>Pteroplatea</i> gen.	Mbamlay	Irawis
Raie guitare	<i>Rhinobatus cemiculus</i> G.St HILAIRE	Joker, Jawker	Akiñan
Raie guitare à taches d'Afrique	<i>Rhynchobatus libberti</i> EHRENBAUM	Mbamlay	Akiñan
Raie guitare commune	<i>Rhinobatus rhinobatos</i> LINNE	Cawker	Akiñan
Raie pastenague commune	<i>Trigon / Dasyatis pastinaca</i> LINNE	Xope	Idabu
Pastenague bouciée	<i>Trigon centroura</i>	Ndêpe, Ndiabe	?
Pastenague marguerite	<i>Dasyatis margarita</i> GUNTHER	Irao	Irawis
Raie électrique	<i>Dasyatis taenura</i>	Kurank geï	ñilmanomag

Principales espèces de raies et requins identifiées par les marins pêcheurs du Saloum et de la Petite Côte (enquête Sénégal, 2001-2002), en gras, espèces les plus couramment citées

part, aux anciennes relations de production des unités de pêche constituées sur une base lignagère et gérées selon un système de parts, se substitue un mode capitaliste des relations de production, dans la mesure où les pêcheurs, originaires de toutes les communautés, sont de plus en plus souvent salariés et que le propriétaire des moyens de production peut être extérieur aux communautés de pêcheurs. Ainsi, à Mbour, des commerçants – camerounais, guinéens, ghanéens – se retrouvent désormais patrons d'unités de pêche, contrôlant ainsi toute la filière, de la production à la commercialisation. D'autre part, quand les anciens acteurs ou aînés sont demeurés relativement à l'écart du *fining*, les jeunes générations se sont au contraire activement lancées dans cette filière, y gagnant leur autonomie financière, remettant même parfois en cause les institutions traditionnelles. Chez ces jeunes pêcheurs, on assiste à une relative uniformisation des comportements, liée également à une forte islamisation : la consommation des « trois » thés (ou thé « maure ») en est un signe parmi d'autres.

La marginalisation des anciens acteurs, la perte de contrôle des aînés sur les territoires de pêche, le non-respect des interdits conduisent à s'interroger sur l'existence de processus de patrimonialisation endogène et la transmission des savoirs et savoir-faire concernant la mer et le littoral. De toute évidence, les stratégies sont contrastées entre les communautés et au sein des groupes locaux, voire du même lignage. Les jeunes générations ont-elles pour unique motivation l'appât du gain, sans considération pour la durabilité et reproductibilité de leur métier ? Doit-on leur dénier toute responsabilité vis-à-vis d'un bien commun ? Un fait certain est l'émergence de nouveaux savoirs et pratiques liés au *fining*. Lors de nos enquêtes, il était patent que la connaissance sur la diversité des espèces de requin était détenue par les jeunes pêcheurs et que ces savoirs étaient relativement nouveaux compte tenu de la pauvreté du vocabulaire pour les désigner. Si une douzaine d'espèces sont couramment identifiées, seulement six à sept noms sont répandus en serer, un peu plus en wolof (voir tableau ci-contre).

Les communautés dites locales se définissent davantage selon leur origine socioculturelle, voire socioprofessionnelle que selon leur origine géographique. Dans le contexte de l'exploitation des ressources halieutiques, on est en droit de parler de « savoirs délocalisés » dans la mesure où les spécialistes de la pêche sont principalement des migrants et qu'avec les mutations techniques, économiques etc., ont émergé de nouveaux acteurs, de nouvelles filières, de nouveaux savoirs sur l'environnement marin, tandis que sont perdus d'autres savoirs, et que sont remis en cause les systèmes anciens de régulation des ressources et de maîtrise des espaces littoraux.

## Conclusion

Pour conclure, nous voudrions revenir sur la notion très contestée de « patrimoine naturel », la mise en patrimoine généralisée des espèces dites menacées et des espaces dits dégradés, et les conséquences de ce processus notamment en termes d'usages et d'accès (Cormier-Salem *et al.*, 2002). L'entrée par les espèces, « imposée » par les politiques, gestionnaires et certains scientifiques, n'est guère « familière » aux géographes qui privilégient plutôt l'espace, les habitats, les écosystèmes ou encore visent une approche globale et intégrée des littoraux. Cette entrée ne semble pas la plus opérante en terme de gestion durable de la biodiversité (Cormier-Salem et Roussel, 2000) : pourquoi en effet privilégier une population ou encore un compartiment de la biodiversité au détriment des

11 autres? En Mauritanie, les pêcheurs imragens du PNBA (Parc national du Banc d'Arguin) ont bénéficié d'un plan de rachat de leurs filets de requins et ont été incités à se tourner vers d'autres pêcheries, notamment de poissons à écailles à haute valeur marchande. Outre les effets pervers d'une telle mesure avec une course à l'équipement en filets à requin, la solution proposée de faire reporter l'effort de pêche sur d'autres espèces est pour le moins sujette à critiques et on est en droit de s'interroger sur les critères « objectifs » de classification des espèces marines dans la catégorie des espèces patrimoniales à protéger et d'autres « non-patrimoniales » à exploiter. Enfin, cette entrée par une espèce n'est pas la plus pertinente par rapport à la perception qu'ont les populations locales de la nature et de la biodiversité: les espèces emblématiques pour les experts internationaux ne correspondent bien souvent pas à celles des populations locales. Les requins et autres espèces animales doivent ainsi être resitués par rapport aux autres créatures et une démarche ethnolinguistique est nécessaire pour appréhender leur désignation et classification.

Les processus exogènes de mise en patrimoine, négociés dans les arènes internationales et appliqués au niveau national, se heurtent aux intérêts des usagers locaux et méconnaissent le plus souvent leurs savoirs naturalistes et leurs règles d'accès et d'usages des ressources naturelles, autrement dit prennent rarement en compte les processus endogènes de patrimonialisation (Cormier-Salem *et al.*, 2002). En ce qui concerne le statut du requin au sein des communautés ouest-africaines, trois grands phases peuvent être schématiquement identifiées: chez certaines communautés, estuariennes, lagunaires et insulaires, le requin est considéré comme un gibier, dont la capture donne lieu à des chasses collectives et la viande constitue un mets de choix. Chez d'autres, au contraire, il s'agit d'un animal totémique ou d'un monstre sacré, dont la consommation est interdite et qui donne lieu à de nombreux mythes et rites. Pour les unes comme pour les autres, le requin fait partie du patrimoine communautaire, hérité des ancêtres, transmis aux générations futures et objet d'une forte charge identitaire collective.

Avec la spécialisation de certaines communautés de marins-pêcheurs migrants dans la capture des requins à partir des années 1960, puis l'explosion du fining dans les années 1980, le requin devient une espèce-cible à haute valeur marchande, s'accompagnant de diverses innovations (techniques, économiques, institutionnelles), induisant de nouvelles logiques. Ces dynamiques se traduisent par l'émergence de nouveaux acteurs, usages et savoirs, mais également par une perte des traditions, un dysfonctionnement des systèmes anciens de contrôle sur le littoral et ses ressources, une remise en cause des savoirs et pouvoirs des aînés.

Les processus en cours de conservation des requins visent d'une part, au niveau international, à faire reconnaître la valeur patrimoniale de cette espèce, en l'inscrivant sur la liste rouge des espèces menacées et, d'autre part, au niveau national ou régional (comme dans le cas du PNRC), à faire adopter des plans d'action. Les mesures préconisées vont de la protection des habitats (telles les aires marines protégées) à la réglementation des engins de pêche et s'accompagnent de diverses recommandations et incitations telles le report sur d'autres zones de pêche ou d'autres populations de poissons, ou encore la conversion à des activités plus respectueuses de l'environnement. Si le bien-être des populations locales est invoqué, il n'en demeure pas moins que certains acteurs, en particulier les usagers migrants, sont oubliés et que les alternatives proposées – écotourisme, labellisation, écocertification – ne remportent pas le succès escompté. Outre la perturbation

inévitables de la vie sauvage par les touristes (même s'ils sont en nombre limité et strictement observateurs), tous les gens de la mer ne sont pas prêts à renoncer à leur métier pour se convertir en piroguiers ou écoguides : il en va de leur identité et de la conservation de leurs savoir-faire. Quant à la mise en œuvre de démarche de qualité pour les produits de la mer, la voie reste largement à explorer.

Les populations de raies, requins et chimères illustrent bien la nature controversée du patrimoine littoral et maritime (Cormier-Salem, 2003). Bien au-delà de la gestion rationnelle et durable d'une ressource, il s'agit de s'entendre sur un projet de société, en tenant compte de la multiplicité des acteurs et de la diversité de leurs intérêts.

### Notes

1. L'UICN est à l'origine du Réseau Ouest Africain de Planification Côtière qui a un site Internet « resoenvitaco ». Lors de la réunion constitutive de ce réseau qui s'est tenue à Bubaque en Guinée-Bissau, en octobre 1997, l'étude des populations de requins et la conservation de ce groupe d'espèces ont été retenues comme des actions prioritaires.
2. Un Plan d'action internationale pour la conservation et la gestion des requins est lancé par la FAO en 1999.
3. Parmi ces documents, on peut citer les suivis réalisés en Mauritanie (1998 à 2001) et en Gambie (2000) et les plans d'action régionaux réalisés dans le cadre du FIBA-UICN et coordonnés par Mathieu Ducrocq.
4. Le requin est un superprédateur, perçu couramment comme méchant et dangereux (Budker, 1947), à l'égal des grands prédateurs terrestres de nos régions tempérées – loup, lynx – et tropicales – lion, tigre – dont une espèce porte d'ailleurs le nom. Selon le dictionnaire étymologique de la langue française (Rey, 1998), le mot « requin », attesté depuis 1529, a une origine incertaine mais dont toutes les mentions font référence aux dents. Par allusion à la voracité et à la puissance du squal, ce terme s'emploie au figuré à propos « d'un homme d'affaire impitoyable et avide » (1790). Les films catastrophes tels *Les dents de la mer* sont une des expressions contemporaines de cette image négative véhiculée par les requins. Les nombreux accidents, supposés ou réels, des baigneurs et marins font régulièrement la une des journaux américains... quand l'actualité manque de relief (Seret, 1989)!
5. Seulement quatre pays réglementent la pêche des requins : le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.
6. À la spirale infernale du pillage des mers (Chaussade, 2001), font écho les discours sur la désertification ou encore la déforestation et la liaison « fatale » entre pauvreté et dégradation de l'environnement.
7. La pêche artisanale n'a cessé d'innover depuis les gréements complexes dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les filets en fibres synthétiques au début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'adoption de moteurs hors-bord à partir des années 1950, les sennes tournantes coulissantes dans les années 1960, les glacières calées au fond des embarcations, etc.
8. L'article 8 alinéa J de la Convention sur la diversité biologique stipule : 8 – « Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra ; j – Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques. »
9. Les travaux réalisés en Casamance à partir des années 1980 soulignent l'origine diverse des unités de pêche, autrefois constituées sur une base lignagère et de plus en plus composées, à côté des « authentiques » marins pêcheurs niominka de Diola, Manding, Peul et même d'étrangers, tels les Somono et Bozo, pêcheurs traditionnels du Delta central du Niger (Cormier-Salem, 1992).
10. Parmi d'autres auteurs, Johannes (1983 et 1989) a mis en évidence l'importance et l'efficacité écologique des TURf (Territorial Use Rights in fishery). Ainsi, les pêcheurs océaniques, forts de leurs savoirs naturalistes, bien conscients des risques d'épuisement des produits de la mer, ont été les premiers à en limiter l'accès.
11. Diverses conventions ont été ratifiées par les pays de la sous-région, notamment : Ramsar sur les zones humides (2 février 1971), Washington sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction (CITES, 3 mars 1973, ou Convention de Washington), Bonn sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CEMES, 23 juin 1979), Abidjan sur la protection et la mise en valeur du milieu marin et de l'environnement côtier (1981).

- 11
12. À l'échelle africaine, diverses commissions ont été mises en place à partir de 1980 pour coordonner les politiques en matière de pêche : Conférence Ministérielle des États de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMEAOC, 1975) ; Commission régionale des pêcheries (Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Zaïre) en 1984 ; Commission Sous-Régionale des Pêches ou CSRP (Mauritanie, Cap-Vert, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau et République de Guinée) en 1985 ; Convention sur la coopération en matière de pêche (États riverains de l'Atlantique du Maroc à la Namibie) en 1991 ; Déclaration de Maputo (plan de cinq ans pour la protection de l'environnement côtier) le 24 juillet 1998 ; Conférence panafricaine sur la gestion durable des zones côtières au Mozambique en 1998 ; Commission du Golfe de Guinée en 1999, etc.
  13. Au nombre desquelles on peut citer : les requins marteaux (3 espèces), le requin tigre, le requin citron, les poissons-scie, les raies manta, les pastenagues, etc.
  14. Des enquêtes complémentaires chez les Bijagos seraient nécessaires pour mieux apprécier la valeur sacrée du requin et son statut privilégié par rapport aux autres créatures.
  15. Des recherches scientifiques sont actuellement menées à propos de la squaline, une protéine produite par plusieurs espèces de chondrichthyens, qui aurait des effets curatifs dans le traitement de certains cancers chez l'homme (Stevens, 1989).
  16. Ce statut du requin, partenaire social, est nettement mis en évidence chez les pêcheurs traditionnels d'Océanie par Bataille-Benguigui (1988, 1994).

### Références

- AMSELLE J. L., MBOKOLO E., 1985. *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 225 p.
- ANANE M., 2001. *Shark exploitation in Ghana hastens global collapse*, Accra (Ghana), August 27, 6 p.
- BATAILLE-BENIGUI M. C., 1988. « The Fish of Tonga : Prey or Social Partners? », *The Journal of the Polynesian Society*, V. 97 (2), p. 185- 198.
- BATAILLE-BENIGUI M. C., 1994. *Le côté de la mer. Quotidien et Imaginaire Marin aux Iles Tonga*, CEGET, Centre de Recherche sur les Espaces Tropicaux, Collection Iles et Archipel n° 19, Institut de Géographie, Université de Bordeaux III Talence, 320 p.
- BATAILLE-BENIGUI M. C., 2003. « Le requin en Océanie : de la perception mentale à l'objet », Babadzan A., *Insularités*, Hommage à Henri Lavondès, Nanterre, Société d'ethnologie, p. 131-166.
- BELLEMANS B., SAGAN A., FISCHER W., SCIALABA N., 1988. *Guide des ressources halieutiques du Sénégal et de la Gambie (espèces marines et d'eaux saumâtres)*, Rome, Fiche FAO d'identification des espèces pour les besoins de la pêche, 227 p. + annexes.
- BONCEUR J., TROADEC J.-P., 2004. « La régulation de l'accès », Laubier L. (coord.), *Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes*, Paris, Tec & Doc, Rapport de l'Académie des sciences, chapitre 9, p. 355-390.
- BUDKER P., 1947. *La vie des requins*, Paris, Gallimard, Coll. Histoires naturelles 7, 279 p. 40 fig. + 22 pl.
- CADENAT J., 1950. « Les séliaciens des Côtes du Sénégal », *Bulletin de l'IFAN*, 12 (4), octobre 1950, p. 944-975.
- CADENAT J., BLACHE J., 1981. *Requins de Méditerranée et d'Atlantique (plus particulièrement de la Côte Occidentale d'Afrique)*, Paris, Orstom, coll. Faune tropicale, 21, 331 p.
- Centre d'études des pêches de Guet N'Dar, 1986. *Les poissons de mer de Saint Louis. Répertoire synonymique latin-ouolof, ouolof-latin*. Saint Louis, Service de l'élevage et des industries animales, section Techniques des pêches, 26 p.
- CHAUSSADE J., 2001. « Gestion des ressources halieutiques : conflits politiques et sociaux, la mise en place d'une nouvelle géographie littorale », Paris, ENGREF, Conférence au séminaire du PEVS, SEDD, *Partage social des ressources et conflits*, 30 mai 2001.

- CHRÉTIEN J.-P., PRUNIER P. (dir.), 1989. *Les ethnies ont une histoire*, Karthala-ACCT, coll. Hommes et sociétés, 439 p.
- COMPAGNO Leonard J. V., 1984. *Sharks of the world. An annotated and illustrated Catalogue of shark species*, Rome, FAO, FAO Fisheries Synopsis, n° 125, 4 (1-2), 655 p.
- CONTI A., 1949. « Chasse à la raie cornue en Casamance », *Neptunia*, 15, p. 30-33.
- CORMIER-SALEM M.-C., 1992. *Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance*, Paris, Orstom, coll. Études et Thèses, 584 p.
- CORMIER-SALEM M.-C., 1995. « Motorisation des pirogues et nouveaux espaces halieutiques en Afrique de l'Ouest », Chauveau J. P., Yung J. M. (eds), *Innovations et sociétés. Quelles agricultures ? Quelles innovations ? II – Les diversités de l'innovation*, Montpellier, CIRAD, p. 195-206.
- CORMIER-SALEM M.-C., 1998. « Sociétés et espaces littoraux ouest-africains : dynamiques, enjeux et conflits », Mainet G. (dir.), *Iles et littoraux tropicaux. II – Sociétés et espaces littoraux et insulaires dans les pays tropicaux*, Nantes, Ouest Éditions Presses Académiques, p. 695-708.
- CORMIER-SALEM M.-C., 2002. « Le littoral, de ressource à projet de société. Évolution des approches en géographie humaine », *Océanis*, 28 (1-2), p. 39-56.
- CORMIER-SALEM M.-C., 2003. « Le littoral : un patrimoine controversé », Gascuel D. & Fontenelle G. (ed), *Activités halieutiques, aménagement et gestion en zone côtière*, Rennes, ENSAR-IFREMER, Actes des 5<sup>e</sup> Rencontres Halieutiques de Rennes (16-17 mars 2001), coll. Actes de Colloques 35, p. 25-47.
- CORMIER-SALEM M.-C., ROUSSEL B., 2000. « Patrimoines naturels : la surenchère », *La Recherche* 333, n° spécial, juillet-août, p. 106-110.
- CORMIER-SALEM M.-C., ROUSSEL B., 2002. « Patrimoines et savoirs naturalistes locaux », Martin J. Y. (ed), *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD, p. 125-142.
- CORMIER-SALEM M.-C., JUHE-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (eds), 2002. *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD, coll. Colloques et séminaires, 468 p.
- CSRP, 2001. *Plan Sous-Régional d'Action pour la Conservation et la Gestion des Raies et Requins*, Nouakchott, septembre, 10 p.
- CURY P., CAYRÉ P., 2001. « Hunting became a secondary activity 2,000 years ago ; marine fishing did the same in 2021 », *Fish and Fisheries* (2), p. 162-169.
- CURY P., 2003. « Les prédateurs ne sont plus ceux qu'ils étaient », *La Recherche* Hors série, La terre, 11, avril, p. 26-29.
- DELAUNAY K., 1992. « Artisanal Maritime fisheries in Côte d'Ivoire », *Maritime Anthropologist Studies*, 5 (2), p. 96-103.
- DELAVIGNE A. E., 2000. *Les espèces d'intérêt patrimonial et la « patrimonialisation » des espèces. Étude bibliographique*, Paris, MATE-MNHN, Rapport.
- DEYNAT P., 1999. *Le requin*, Paris, MNHN, Favre, coll. Le Bestiaire divin, 192 p.
- DUCROCQ M., OURY D. M., 2000. *L'exploitation des poissons cartilagineux en République de Guinée*, Nouakchott, FIBA, Projet sous-régional de conservation des raies et requins, 3 mars 2000, 4 p.
- DUCROCQ M., 2001. *Proposition de mesures de gestion des populations de requins*, Nouakchott, FIBA, Projet sous-régional de conservation des raies et requins, 18 juin 2001, 4 p. + annexe.
- FAO, 1999. *Plan International d'Action pour la Conservation et la Gestion des Requins (PIA-Requins)*, Rome, FAO.
- GREVELYNGHE G. V., DIRINGER A., SERET B., 1999. *Tous les requins du monde*, Paris, IRD, Delachaux et Niestlé et IFREMER, Les encyclopédies des Naturalistes, 336 p.

- 11
- HARDIN G., 1968. « The tragedy of the commons », *Science*, 162, p. 1243-1247.
- HENRY C., 1989. « Grandeur et décadence des marins bijagos », *Cahiers d'Études Africaines*, 114, 29 (2), p. 193-207.
- IFAW, 2001. Recommandations relatives à la CITES et à l'utilisation non-consommatrice des requins, Cape Town, *Atelier Africain pour la conservation et la gestion des requins*, 29-31 mai 2001, 2 p.
- JOHANNES R. E., LASSERRE P., NIXON S. W., PLYA J., RUDDLE K., 1983. *Traditional Knowledge and Management of Marine Coastal Systems*, Biology International, 4 (Special Issue), p. 1-18.
- JOHANNES R. E., 1989. *Traditional ecological knowledge: a collection of essays*, Gland, Switzerland and Cambridge, UK, UICN (The World Conservation Union), 77 p.
- LENCLUD G., 1987. « La tradition n'est plus ce qu'elle était... », *Terrain* (9), p. 110-123.
- MONOD T., 1944. *Au bord de l'Océan Ténébreux: Atlantique et Afrique*, Saint-Louis (Sénégal), 15 p.
- NIAMADIO I., MAT DIA I., WILKINS M., DUCROCQ M., 1999. *Projet d'étude des filières d'exploitation des requins de la côte ouest africaine*, Rapport de la Mission conjointe DOPM FIBA UICN en Gambie du 26 au 29 mai 1999, Nouakchott, FIBA-UICN, 10 p.
- NETTING R., 1992. « Unequal commoners and uncommon equity: property and community among smallholder farmers », *The Common Property Resource Digest*, Newsbrief 25 (octobre 1992), p. 6-11.
- PASCAL B., 2003. *Requins et tortues de mer chez les Vezo du Sud-Ouest de Madagascar: enjeux écologiques ou enjeux sociaux*, Orléans, Université d'Orléans, Mémoire du DEA ADEn, 111 p. + annexes.
- PAVÉ M., CHARLES-DOMINIQUE E., 1999. « Science et politique des pêches en Afrique occidentale française (1900-1950): quelles limites de quelles ressources? », *Natures, Sciences, Sociétés*, 7 (2), p. 5-18.
- PELISSIER P., 1990. « Post-scriptum à Rivages. L'Afrique tourne-t-elle le dos à la mer? », *Cahiers d'Études Africaines* (117), p. 7-15.
- SERET B., 1989. « Requins: mythes et réalités », *Oceanis*, p. 213-230.
- SERET B., 2001. « Requiem pour les requins! », *Sciences au Sud*, Le journal de l'IRD, 10, juillet-août 2001, p. 16.
- STEVENS J. D., (sous la dir.). 1989. *Les requins*, Paris, Bordas, Encyclopédie visuelle, 240 p.
- UICN, 2000. *Conclusions et recommandations de l'atelier sous-régional sur la gestion durable des raies et requins en Afrique de l'Ouest*, Saint-Louis du Sénégal, Atelier organisé par Fondation Internationale du Banc d'Arguin – FIBA, l'Union Mondiale pour la nature – UICN et le Fonds Mondial pour la Nature – WWF en collaboration avec la CSRP, du 26 au 28 avril 2000, 2 p.
- VERDEAUX F., 1981. *L'Aïzi pluriel. Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire*, Paris, EHESS, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 303 p.
- VERDEAUX F., 1994. « Contexte sociologique », Durand J. R. et al. (ed), *Environnement et ressources aquatiques de Côte d'Ivoire. Tome II – Les milieux lagunaires*, Paris, ORSTOM, p. 367-398.

## La ville et le port de San Pedro (Côte d'Ivoire)



(photo 3, contribution 11)

Cliché M.-C. Cormier-Salem

La ville et le port de San Pedro constituent le pôle maritime d'un vaste programme de développement du sud-ouest de la Côte d'Ivoire lancé en 1969. La ville a connu une très forte croissance (30 000 habitants en 1973, près de 150 000 aujourd'hui), et le port est devenu le principal point d'exportation du bois ivoirien. Un nouveau port de pêche a été aménagé en 1996. En 2002, 90 pirogues le fréquentent. Les plus grandes d'entre elles (pirogues fanti ghanéennes, *photo ci-dessus*) pêchent à la palangre ou au filet maillant sur les fonds rocheux proches, recherchant des espèces de haute valeur marchande (dorade, mérrou, voilier, espadon, *photo ci-dessous*) expédiées vers Abidjan et/ou les marchés européens. La production annuelle s'élève à 2 000 à 3 000 tonnes et génère environ 1 500 emplois.



Cliché J.-P. Corlay, 2002



TEXTES RÉUNIS ET PRÉSENTÉS PAR  
JEAN CHAUSSADE ET JACQUES GUILLAUME

# Pêche et aquaculture

Pour une exploitation durable des ressources  
vivantes de la mer et du littoral



*Ouvrage en l'honneur de Jean-Pierre Corlay*

---

*Cet ouvrage a bénéficié du soutien financier du CNRS, du laboratoire  
Géolittomer de l'UMR 6554 CNRS Littoral, Environnement, Télédétection,  
Géomatique, de l'Université de Nantes, de la Communauté urbaine  
de Nantes-Métropole, du Conseil Régional des Pays de la Loire.*

---

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES  
Campus de la Harpe – 2, rue du doyen Denis-Leroy  
35044 Rennes Cedex (France)  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> semestre 2006  
ISBN 2-7535-0222-6  
ISSN 1281-6116